

**CONCLAVE DES FONDATEURS, CO-FONDATEURS ET PIONNIERS
Février-Mars 2015**

**DE LA REDACTION DE LA LETTRE OUVERTE A LA
CREATION DE L'UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE
PROGRES SOCIAL, « UDPS »**

**Par
Protais LUMBU MALOBA NDIBA
Membre du groupe des 13**

CHAPITRE 1. LA LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE

Dans ce chapitre sera examiné comment avec douze de mes collègues Commissaires du Peuple nous avons adressé une lettre ouverte au Président MOBUTU, perdu notre immunité parlementaire et arrêtés et détenus à la cité de l'OUA. Pour cela ce chapitre sera subdivisé en quatre paragraphes suivants :

1. La rédaction de la lettre ouverte,
2. La signature de la lettre ouverte,
3. L'arrestation du Commissaire du Peuple NGALULA MPANDANJILA,
4. L'arrestation de douze autres Commissaires du Peuple signataires de la lettre ouverte,

Paragraphe 1er. La rédaction de la lettre ouverte,

Tout a commencé par l'invitation me faite par le Commissaire du Peuple Ngalula Mpandanjila après une de mes interventions au cours d'un débat au Parlement au début de l'année 1980.

Ayant remarqué que mon voisin Lusanga Ngiele qui était aussi intervenu juste après moi avait été aussi invité, j'avais profité de prendre place abord de son véhicule, ce qui était devenu une habitude chaque fois que nous devions travailler avec le Doyen Ngalula d'abord à Gombe sur l'avenue du Commerce, puis à sa résidence située sur l'avenue des Oiseaux à Binza Ma Campagne. Nous servant du Manifeste de la N'sele et des textes tirés de discours du Président Mobutu comparés à la situation du moment dans les domaines politiques, économiques et sociales, nous constatons l'échec de son action et le manque de la démocratie pourtant affirmé dans les écrits.

Nous passions ainsi d'innombrables heures en train de confronter les textes. Parfois faisant semblant de dormir le doyen nous laissait discuter avec Lusanga pour ne se réveiller qu'au moment de prendre position et rédiger le texte à approuver.

Comparativement à ma vie estudiantine antérieure qui était encore si proche, mon appréciation sur les qualités intellectuelles de ce pionnier de l'indépendance était excellente. Il était un véritable autodidacte, un « self made man », aussi instruit qu'un

détenteur de plusieurs licences de l'université ! Même quand je me rendais à l'improviste à sa résidence, il était toujours dans son bureau, prenant de temps à autre sa tasse de café ou fumant une cigarette.

Lorsque la période de finalisation de la rédaction de la lettre ouverte intervint, Monsieur Ngalula recueillait des avis des uns et des autres. Il m'avait auparavant apporté à la maison, au grand étonnement de mon grand frère Athanase qui y était en séjour en provenance de Kamina, un exemplaire du projet, auquel il m'avait demandé de mentionner une fois de plus mes observations, puis il m'invita au dîner de travail en compagnie des Commissaires du Peuple Lusanga, Makanda Mpinga et Tshisekedi, dîner après lequel avec le collègue Lusanga, nous avons exprimé nos craintes et trouver les apaisements auprès du doyen Ngalula.

Je prenais aussi part aux dîners organisés régulièrement par l'Ambassade des Etats-Unis et j'y rencontrais certains Collègues Commissaires du Peuple, tel que le Citoyen Makanda Mpinga qui m'avait remis un jour une invitation à la réception qu'allait organiser le Citoyen Tshisekedi.

J'avais trouvé à cette réception les Commissaires du Peuple MAKANDA et KIMVAYI aux côtés de l'Archevêque MALULA, Monseigneur TSHIBANGU, Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis Robert O'KLEY et son épouse et Madame HEINEMAN. Cette dernière assistait régulièrement aux séances du Parlement et me disait être impressionnée par mes interventions. Assise à ma droite et portant une grosse bague que j'avais pris pour une camera, je n'avais pas hésité de décrire la mauvaise gestion du pays tout en soulignant que même si sa bague était une caméra, elle ne m'effrayait pas.

Paragraphe 2. La signature de la lettre ouverte.

Pour recueillir les signatures, j'avais un exemplaire de la lettre à faire lire aux collègues dont certains avaient assistés à certaines rencontres, où, avaient été invités sans venir.

Personnellement, j'avais apporté ce document à mes collègues shabiens NGOY INGO et KABONGO MWAMBA avec lesquels j'avais longuement discuté et pour lesquels j'étais en vain certain qu'ils allaient passer signer cette lettre chez le doyen. Le collègue Lusanga avec lequel nous nous trouvions régulièrement chez moi, chez lui ou chez Ngalula était venu à ma résidence pour demander qu'ensemble nous allions signer la lettre. Il s'en suivit une longue discussion sur les différentes conséquences pouvant découler de l'acte que nous nous apprêtions à poser, la méfiance et la crainte d'être trahis, d'être emprisonné après la perte de notre mandat et pourquoi pas d'être tués et d'abandonner nos familles dans le désarroi. D'autre part nous ne manquions pas à envisager l'ampleur de la noblesse de l'acte dans le cadre de l'intérêt général. Après quelques hésitations, nous avons pris notre ferme décision de signer et ensemble nous nous étions rendus à la résidence du citoyen Ngalula. Il y avait déjà sur la lettre, les signatures de Ngalula, Tshisekedi, Makanda avec lesquels nous nous étions trouvés un jour au dîner, auxquels s'étaient ajoutés celles de KAPITA SHABANGI et KYUNGU-wa-ku- MWANZA.

Certains collègues remettant régulièrement le moment de s'engager et la session ayant été à sa fin, il avait été décidé de demander audience auprès du Président-Fondateur pour lui remettre en mains propres notre lettre, ce qui intéressa

d'autres collègues qui voulaient prendre part à la rencontre avec le Président Fondateur.

Paragraphe 3. L'arrestation de Ngalula Mpandanjila

Le 30 décembre 1980 alors que j'étais au Parlement, je me vis avec le collègue Kapita qui me demandait si je connaissais la réponse que le Président-Fondateur avait réservée à notre demande d'audience. Ne connaissant pas la suite réservée, en compagnie des collègues NGOY MUKENDI, KASALA et MBOMBO LONA, je pris place dans la voiture de Kapita pour aller chez Tshisekedi à la recherche des informations. Nous y trouvâmes le collègue Lusanga mais aussi le membre du Bureau Politique et du Comité Central KIBASSA MALIBA.

Après avoir échangé quelques informations avec Tshisekedi, Kapita nous reprit dans sa voiture. Nous nous dirigeâmes à Matonge où après avoir déposé d'autres collègues il me pria de prendre avec lui un verre de Tembo chez une de ses connaissances. Nous restâmes là-bas jusque le soir. Au retour le collègue Kapita conduisait à toute allure. Lorsque nous arrivâmes au centre commercial de Ma campagne, au lieu de me conduire chez moi à l'avenue de la Colline, il m'invita de voir d'abord où Ngalula était arrivé avec sa mission de demander audience auprès du Chef de l'Etat. Dans son bureau, Ngalula nous montra le Commissaire du Peuple KATANGA en nous disant que « voilà le collègue ici est venu pour signer mais malheureusement trente minutes avant, on est venu prendre la matrice et nous en sommes là avec les exemplaires qui manquent la dernière page. Prenez-en, parce que certainement ils ne les ont pas vus ». Il nous remit à chacun 10 exemplaires. Nous quittâmes pour ma résidence où nous nous décidâmes de rentrer chez Ngalula pour suivre la tournure de l'événement. A peine étions-nous entrés dans son bureau, nous y vîmes pénétrer des bérets verts. L'un d'eux nous dit que personne ne pouvait y sortir.

Indigné, je me présentai en ma qualité d'avocat et lui demandai s'il avait un mandat. Une personne habillée en civil me répondit qu'ils étaient venus chercher Ngalula. Ce dernier se mit à chercher ses cigarettes pendant qu'il lui était dit que d'autres cigarettes lui seraient remises là où ils l'amèneraient. Maman Georgette, son épouse, pénétra au bureau juste quand les bérets verts sortaient avec son époux sans leur permettre de s'entretenir, ce qui me révolta aussi. Le collègue Kapita me ramena une fois de plus en trombe chez moi.

Paragraphe 4. L'arrestation de douze autres signataires pour complot de saint sylvestre

a) La constitution en qualité de prisonniers de Tshisekedi, Makanda, Kanana, Kapita et Lusanga,

Le lendemain, le 31/12/1980, je ne me rendis pas au Parlement, car fleurant ce qui allait m'arriver en l'absence de mon épouse, je me décidai à mettre de l'ordre dans la maison, mais aussi de remettre dans différents milieux les exemplaires de la lettre ouverte. Enfin, je me mis à rédiger mon autobiographie pour la progéniture. Aux informations de midi, la radio annonça que mes collègues TSHISEKEDI, MAKANDA, KANANA et KAPITA venaient de se constituer prisonniers à la présidence de la République.

Le soir, quelques amis ne connaissant pas encore cette affaire me rendirent visite afin que nous puissions fêter le réveillon de la nouvelle année comme nous l'avions fait à l'occasion de Noël. Un de mes voisins et frère, le Citoyen Odéric NYEMBO, très au parfum de l'affaire, parce que de temps à autre je lui en parlais envoya des émissaires pour me persuader de ne pas boire, car il fallait que j'aie tous mes sens avec moi au moment de mon arrestation, d'autant plus qu'un de ses amis bien introduit dans les milieux de la sécurité affirmait que LUMBU sera maltraité à cause de son langage excessif.

Le premier jour de l'an 1981, je me rendis chez Lusanga pour avoir de ses nouvelles et examiner ensemble notre position sur la tournure que venait de prendre ce problème. Son épouse, maman Marie Nkongolo, me dit « que son mari se trouvait déjà aux arrêts depuis la veille. S'étant rendu au Parlement, il avait pris place abord de la voiture de Citoyen Ngalula qui l'avait amené au Mont-Ngaliema ». Je rentrais chez moi en m'abritant d'un lieu à un autre pour éviter d'être enlevé en cours de route. Ayant entendu la radio annoncer la constitution de Lusanga en qualité de 5ème prisonnier, je pris la décision ferme de participer le lendemain à la séance de clôture de la session parlementaire avant de me rendre moi-même au Mont-Ngaliema.

b) La levée de l'immunité parlementaire,

Le 2 janvier, je me présentais au Parlement avec ma mallette contenant le nécessaire pour un détenu dont : un essuie-mains et une brosse à dent. Avant la séance, j'écoutais des opinions divergentes de certains Commissaires du peuple. Mon aîné KALUME me disait qu'au Mont-Ngaliema Tshisekedi et ses amis s'entraccusaient.

A l'agence de la Banque de Kinshasa où je voulais retirer mes émoluments, rien ne me fut accordé. Je ne pouvais donc rien laisser à mon épouse se trouvant dans mon Shaba natal avec nos quatre très jeunes enfants dont mon bébé d'un mois, ni aux jeunes gens, Véronique, Lucie, Médard, Edmond et Séraphin qui habitaient à ma résidence kinoise.

La séance de clôture de la session connut l'ajout d'un autre point à l'ordre du jour à savoir, la levée de l'immunité parlementaire des Commissaires du Peuple signataires de la lettre ouverte au Président MOBUTU.

Pendant la séance, je pris contact avec le Président de la commission Parlementaire du Shaba, le citoyen KABIMBI NGOY pour lui demander d'assurer ma défense. Ce dernier au contraire me condamnait d'avoir évolué en dehors des structures shabiennes.

Le vote de la levée de l'immunité se clôtura par l'acceptation par la majorité, quelques voix contre et quelques abstentions dont la mienne.

Je m'abstenais avec comme objectif d'avoir la parole pour m'expliquer devant l'assemblée. Evidemment, lorsque la parole me fut accordée, j'expliquai que contrairement à ce qui était dit, la lettre ouverte n'était pas des injures à l'égard du Président-Fondateur du MPR mais plutôt une analyse de la situation politique, économique et sociale de notre pays. J'affirmais que j'avais apposé ma signature en âme et conscience et que pour l'amour de mon pays, j'acceptais toutes les conséquences dont la mort. Il se racontait qu'à cause de ma franchise j'avais blessé beaucoup d'amour propre et qu'il était question qu'on me fasse énormément souffrir en me crevant les yeux, casser les bras ou arracher les dents ! Comme Lumumba, je

me présentais pour être martyrisé. Je conclus pourtant en disant « adieux, adieux mes collègues, peut être au revoir ».

La salle était très touchée. Certains collègues surtout du sexe faible laissaient couler leurs larmes.

A la sortie de la salle, plusieurs vinrent m'encourager et pendant le cocktail le Président NZONDOMYO me dit qu'il ferait tout pour que rien de mauvais ne m'arrive et que je conserve ma qualité de Commissaire du Peuple.

Un collègue shabien, Ngoy INGO me prit pour prendre place à bord du même véhicule que le Commissaire du Peuple Freddy MULONGO. Nous nous dirigeâmes aux appartements de Freddy Mulongo afin que nous passions en revue la situation. Je me mis de là, en contact téléphonique avec Lucie pour lui faire quelques recommandations de ce qu'elle devait faire à la maison. En effet, je venais d'apprendre que dans sa déposition Paul KAPITA avait déclaré que je détenais des exemplaires de la lettre ouverte. J'attendis dans cet appartement jusqu'au moment où un exemplaire de la lettre ouverte m'avait été apporté. Je pris alors place à bord d'une voiture taxi qui me déposa à la Cité de l'OUA où je fus reçu par l'Avocat Général ANGELETE. Ce dernier m'entendit spécialement sur les exemplaires de la lettre ouverte que je devais lui remettre. Lui tendant un exemplaire, il affirmait que Kapita avec lequel j'avais bu la Tembo la veille, lui avait dit que j'avais retiré beaucoup d'exemplaires. Je lui répondis que Kapita n'était pas habitué à prendre la Tembo et qu'il était certainement sous l'effet de la boisson quand il avait confondu un exemplaire à plusieurs.

Le haut magistrat Angelete me demanda de rentrer chez moi reprendre les exemplaires qui s'y trouvaient encore et me représenter le lendemain matin.

Tard dans la nuit, les épouses de Lusanga vinrent me voir et me demandèrent avec ironie comment étais-je encore chez moi à la maison au lieu d'être avec mon ami Lusanga, à qui j'étais allé remettre le document à signer ! Je rassemblai toutes mes forces pour leur dire que je revenais de la Cité de l'OUA et que le lendemain matin j'y retournerais. Le lendemain je fus confronté à Kapita qui, heureusement, ne me contredit pas sur le nombre d'exemplaires que je déclarais avoir emporté.

Il me fut encore demandé de rentrer chez moi pour revenir le lendemain et cela d'une manière régulière. Je me présentai tôt le matin pour être autorisé à regagner ma résidence tard la nuit. J'étais exposé à tous les dangers dans les parages de la Cité de l'OUA.

Une nuit, un haut magistrat m'avait prit dans sa voiture sur la route pour me laisser à Kintambo à l'entrée de l'avenue de Ma Campagne.

Le 6 janvier 1981, à mon retour à la maison, je trouvai mon épouse qui venait de rejoindre Kinshasa avec dans ses bras, notre bébé Lumbu Tagamanga Pitshou qui avait à peine un mois seulement. Je m'entretins avec elle sur ce problème grave qui venait d'arriver et remis l'avenir de la famille dans les mains de DIEU.

c) Mon internement à la Cité de L'O.U.A.

Retourné à l'O.U.A., le 7 janvier 1981, je fus interné dans une chambre de la villa n°29 et appris que le Président MOBUTU venait de signer le texte voté par les parlementaires au sujet de la levée de l'immunité des 13 parlementaires signataires de la lettre ouverte au Président Mobutu.

Mes autres collègues signataires qui ne s'étaient pas encore présentés à la Justice avaient été arrêtés et internés aussi à la cité de l'OUA à partir de ce jour. Je reconnaissais de loin dans une chambre en face de la mienne, le collègue KASALA et j'étais étonné de constater que le collaborateur du collègue Tshisekedi, le citoyen BELENGANAY et son fils étaient aussi en détention, pour soit disant distribution de tract ayant trait à l'affaire du riz américain, prétendu par le pouvoir, d'avoir été détourné par Tshisekedi.

Je ne mentionnerai ici que le contenu de la première page de la lettre ouverte qui est l'introduction et les dernières pages que constituent sa conclusion et les noms de signataires.

Le contenu de la lettre ouverte se trouve en annexe.

a) Introduction :

LETTRE OUVERTE AU CITOYEN PRESIDENT-FONDATEUR DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR UN GROUPE DE PARLEMENTAIRES

Kinshasa, le 1er novembre 1980.

Celui qui a la conscience d'avoir mérité de son pays et surtout de lui être encore utile, celui que ne rassasie pas une vaine célébrité et qui dédaigne les succès d'un jour pour une véritable gloire, celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public indépendamment des mobiles mouvants de l'opinion populaire, cet homme porte en lui la récompense de ses services, le charme de ses peines et le prix de ses dangers ; il ne doit attendre sa moisson destinée de son nom que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous.

MIRABEAU

Citoyen Président-Fondateur,

Dans votre discours du premier juillet 1977 à la Cité du Parti à N'SELE, après avoir constaté que la voix du peuple était souvent étouffée, et qu'elle risquait de se faire entendre trop tard, vous ajoutez ceci :

« LE MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION EST UN PARTI DEMOCRATIQUE ET NON UN PARTI DICTATORIAL. LE PEUPLE ZAIROIS DOIT AUSSI AVOIR L'OCCASION D'EMETTRE DES CRITIQUES CONSTRUCTIVES ; CAR, A MON SENS, TOUTE CRITIQUE OBJECTIVE FAIT PARTIE DE L'EXERCICE DE LA DEMOCRATIE. UNE CRITIQUE NE DEVIENT SUBVERSIVE QUE QUAND ELLE EST CLANDESTINE, SOURNOISE ET DESTRUCTIVE »

Pour la première fois, permettez-nous de faire usage de cette liberté démocratique que Vous avez publiquement reconnue. Et permettez-nous d'en user en nous adressant directement à Vous-même. Les problèmes soulevés ici ayant un caractère public, nous avons jugé bon de donner à la présente la diffusion qu'elle mérite.

b) Conclusion

Citoyen Président-Fondateur,

Pour terminer, laissez-nous vous dire qu'elle est illusoire et autodamnation l'immortalité que vous voulez créer à tout prix et de force, en confisquant les pouvoirs, en entourant votre personne d'une auréole divine, en donnant votre nom ou ceux des vôtres à nos avenues et nos stades, etc.

En effet, c'est seule l'histoire qui peut valablement et durablement consacrer l'immortalité d'un homme tel que nous enseigne la sagesse de la bible (cf. Ecclésiaste, ch. 2).

En quinze ans de règne sans partage, entouré la plupart du temps d'autres « hommes-seuls » nommés par vous, souvent ne représentant qu'eux-mêmes, parfois étrangers à notre pays, vous nous avez amené à travers un tunnel dont vous êtes le seul à entrevoir le bout dans un véritable gouffre.

Pis, en refusant systématiquement par toutes sortes d'artifices de démocratiser réellement le pays et les institutions, en imposant un unanimisme de façade qui ressemble de plus en plus à une paix de cimetière, vous avez interdit à notre peuple le nécessaire apprentissage de la démocratie, de la libre et pacifique confrontation d'idées différentes dans un esprit d'émulation constructive.

La conséquence la plus visible à ce jour a été l'exil ou le recours aux armes pour bon nombre de nos compatriotes comme seul moyen d'expression politique. Mais la pire conséquence de votre régime éteignoir de la démocratie c'est qu'après vous, le pays risque de connaître un chaos politique et social plus grand encore que celui auquel votre avènement prétend avoir mis fin, le peuple n'ayant plus été habitué à participer à un débat contradictoire et les élites n'ayant guère appris à confronter leurs vues paisiblement et dialoguer avec leurs peuples.

Peut-être avez-vous encore le temps d'infléchir le cours des événements dans un sens favorable.

Citoyen Président-Fondateur,

Le Zaïre appartient aux 25 millions des Zaïrois. Les millions que nous croyons représenter légitimement ou qui sympathisent avec nous, sont d'avis qu'un changement profond et immédiat doit s'opérer dans notre société, avant qu'il ne soit trop tard.

Ce changement implique la refonte complète des structures du pays, la jouissance effective de toutes les libertés politiques et démocratiques, principalement la liberté d'association et la liberté de presse.

Pour être valables et durables, ces réformes ne peuvent intervenir qu'à l'issue d'un débat national réunissant autour d'une même table non seulement les élus du peuple, mais aussi les représentants des différentes opinions politiques, où qu'ils se trouvent, désignés librement par les groupes qui les délèguent

Mais d'ores et déjà nous avons la certitude que si le Pouvoir les laisse s'exprimer librement, l'immense majorité de nos compatriotes réclameront, par leurs délégués, une réforme politique profonde mettant en œuvres les principes suivants :

- 1) La raison d'être de l'Etat Zaïrois, c'est l'épanouissement et le bonheur, non pas d'une poignée d'hommes, mais de tous les Zaïrois.
- 2) Tout Zaïrois doit être réellement protégé dans sa personne et dans ses besoins contre l'arbitraire du pouvoir.

- 3) La Constitution et les lois du Zaïre doivent s'imposer effectivement à chacun, quels que soient sa fonction et son rang social.
- 4) L'organisation politique de notre pays doit reposer sur un consensus réel (et non seulement déclaré) de notre peuple et répondre aux aspirations profondes de nos masses. Cela n'est possible que s'il s'instaure au Zaïre une démocratie effective.
- 5) La démocratie ne deviendra effective au Zaïre que si la représentation de notre peuple dans les organes politiques de l'Etat s'opère par des personnes librement élues par le peuple.
- 6) Il faut que cessent la centralisation à outrance et la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne.
- 7) Les pouvoirs doivent être répartis, avec des rôles précis, entre les différents organes politiques de l'Etat, dans le cadre que fixera la Constitution.
- 8) De la base au plus haut sommet, le contrôle de tous les organes de l'Etat doit être organisé de manière à devenir effectif et efficace
- 9) L'Exécutif en son entier doit être soumis à un contrôle réel du Conseil Législatif, organe élu du Peuple (notons, à ce propos, que tout homme de bonne foi doit reconnaître que le Conseil législatif s'est trouvé soutenu à fond par l'opinion publique lorsque cet organe s'est appliqué à exercer sur les membres de l'Exécutif son pouvoir normal et constitutionnel de contrôle).
- 10) La démocratisation réelle du régime et la sauvegarde effective des droits de l'homme postulent la libération dans le domaine des « mass media ». La presse, la radio et la télévision zaïroise doivent être au service de tous les Zaïrois. Pour qu'elles cessent d'être au service d'une oligarchie, il faut un pluralisme dans les « mass media ». D'autre part, le mensonge ne peut être combattu que par la contradiction, ce qui justifie aussi l'instauration de ce pluralisme.

Lettre signée par les commissaires du peuple suivants :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 1) NGALULA MPANDANJILA Sé | 2) TSHISEKEDI wa MULUMBA Sé |
| 3) MAKANDA MPINGA SHAMBUYI Sé | 4) KAPITA SHABANGI Sé |
| 5) KYUNGU WA KUMWANZA Sé | 6) LUMBU MALOBA NDIBA Sé |
| 7) KANANA TSHONGO Sé | 8) LUSANGA NGIELE Sé |
| 9) KASALA KALAMBA Sé | 10) BIRINGANINE MUGA RUGA Sé |
| 11) DIA ONKEN AMBEL Sé | 12) NGOY MUKENDI Sé |
| 13) MBOMBO LONA Sé | |

Le 5ème jour de notre détention régulière nous fûmes amenés à la Cour Suprême de Justice pour la régularisation de la détention. Nous nous retrouvâmes dans un même véhicule. Ce fut l'occasion pour nous recharger le moral par l'échange des informations.

L'instruction préjudicielle du dossier Ministère public contre Ngalula et consorts étant terminée, nous fûmes invités à signer nos significations à comparaître en date du 21 janvier 1981 à la Cour Suprême de Justice.

En attendant cette date je fus visité par les délégués de la Croix Rouge Internationale dont un de ses membres affirmait venir droit de la Suisse où circulait l'information selon laquelle nous étions déjà tués.

Les bruits couraient que l'opinion internationale était tellement émue et faisait pression auprès du Président Mobutu afin qu'il ne nous tue pas, aussi étant la veille d'entrer en fonction du Président Reagen aux Etats-Unis, il était demandé à Mobutu qui avait un dossier noir auprès des démocrates à cause de violation des droits de l'homme de mieux commencer avec les Républicains.

Le règlement de ce problème posa certaines questions de droit qui devaient être résolus auparavant.

En effet, pour la Cour Suprême de Justice, étant donné que nous étions déjà signifiés, la Cour était saisie et seule l'amnistie des actes poursuivis pouvait la dessaisir.

D'autre part, étant donné qu'il était déjà fixé le jour de comparution, il nous avait été demandé de comparaître volontairement avant cette date afin que le ministère public informe la Cour de la décision d'abandon des poursuites, ce qui fut fait.

Contraint de ne pas nous mettre en accusation au pénal, le Président Mobutu nous fit poursuivre sur le plan de discipline au sein du Parti, en nous accusant de manquement grave.

Ce sont les sanctions du Comité Central qui devaient s'appliquer sur nous, car les poursuites judiciaires étaient abandonnées.

Le Comité Central du MPR envoya à la Cité de l'OUA sa commission de discipline composée notamment des membres du Comité Central Nyembo Mwana Ngongo, Kukabusu Nsona, Bomboko etc...

Cette commission nous entendit et même confronta certains parmi nous. Deux séances furent suffisantes pour qu'elle termine son travail.

Malgré l'amnistie dont nous étions bénéficiaires le Comité Central nous avait déchu de notre mandat de commissaires du peuple et ôté nos droits politiques et civiques pendant cinq ans.

Informées de la tournure qu'avaient pris les événements plusieurs personnes voulaient venir nous visiter et pourquoi pas faire partie du cortège qu'allait nous faire sortir de notre prison.

Je reçus mon épouse toute contente en me revoyant. Elle me dit que toutes les fois qu'elle voulait me rencontrer, l'accès à la cité de l'OUA lui était interdite et de ce fait avec des épouses de mes collègues elles passaient le gros de leur temps au corps de garde.

Alors que nous voulions sortir, un contre ordre vint nous en empêcher en nous disant que nos épouses pouvaient rentrer à la maison pour revenir le lendemain.

Dans la profondeur de la nuit, j'entendis des bruits bizarres et me réveillant j'écartai les rideaux de la fenêtre de la chambre. Je vis autour de la villa en face tout un attroupement des militaires. Il était peu après minuit, peut-être deux heures. Je sortis dehors et entendis la voix grave du collègue Tshisekedi qui disait « où voulez vous nous amener, nous ne partons pas » C'est alors qu'on m'apprit que le Gouverneur Kisombe s'était présenté avec un arrêté du ministre de l'intérieur nous reléguant dans nos régions d'origine et qu'il venait de se retirer laissant au Colonel et ses soldats la sale besogne.

A un moment donné la tension s'était apaisée parce qu'on devait consulter la hiérarchie c'est à dire le Président de la République Puis peu après, beaucoup plus déterminés et usant même de la brutalité le Colonel revint à la charge. Le doyen Ngalula se leva pour se diriger vers le véhicule. S'en était fini de la résistance ! Etienne disait " que voulez-vous que nous fassions, comme le doyen a cédé, nous sommes obligés tous à le faire. " Il y avait en effet beaucoup de gens qui nous suppliaient de le faire pour éviter l'éventualité des brutalités qui seraient exercées à notre égard. Mon collègue Lusanga en goûta un peu de ces brutalités.

CHAPITRE 2. DE MON ASSIGNATION A RESIDENCE A LUBUMBASHI ET A KONGOLO

J'avais été placé dans le même véhicule avec messieurs Lusanga et Kyungu. De la Cité de l'OUA, notre jeep emprunta les avenues du Camp Tshatshi avant de nous amener à l'aéroport de Ndjili. Nous fûmes embarqués dans un vol régulier d'air Zaïre en partance pour Lubumbashi.

De l'aéroport de Luano à Lubumbashi, le Redoc Yogo nous cueillit dès la descente de l'avion pour nous amener au cabinet du commissaire de Région.

Le citoyen Mandungu Bula Nyati, Commissaire de Région du Shaba ne nous laissa même pas nous asseoir dans son bureau. Il nous mit à la disposition du Redoc en nous disant que nous étions chez nous et que nous pouvions nous loger où nous voulions dans les limites de la ville de Lubumbashi. S'adressant plus particulièrement à l'honorable Kyungu, il lui dit de libérer la maison de la S.N.C.Z dans laquelle il était logé.

Près de trois mois après séjour à Lubumbashi, il avait été décidé de nous assigner chacun dans sa zone d'origine.

En effet, il était presque 5 heures du matin lorsqu'on se mit à frapper à la grille de la maison de mon oncle Ilonda ya Mbundu, sise, avenue Sapiniers, au quartier Bel Air à Lubumbashi où je résidais. Mon collègue Kyungu qui était accompagné par les agents de service de documentation (AND) s'introduisit dans la parcelle pour me dire que nous devions prendre ce matin le Boeing d'air zaïre en partance pour Kalemie, notre sous région d'origine.

Je résistai énormément avant de céder, étant donné les efforts que je venais de fournir pour ouvrir à Lubumbashi un Cabinet d'avocat.

Mon collègue Lusanga devait prendre le même Boeing pour Mbuji Mayi d'où il allait être amené au chef lieu de sa sous région d'origine : Kabinda.

Le Boeing n'atterrit pas à Kalemie à cause des nuages. Il nous débarqua à Goma avant de continuer à Mbuji Mayi avec notre collègue Lusanga.

L'autorité sous régionale de Goma nous empêcha de quitter l'aéroport parce que nous devrions prendre à Goma un Fokker en partance de Kalemie via Kongolo. Pendant l'attente de l'heure du vol, le collègue Kyungu fumait ses cigares avec un air défiant tout le monde.

Embarqués dans le Fokker, on nous dit que les conditions atmosphériques étant toujours mauvaises à Kalemie, le Fokker allait nous laisser à Kongolo et de Kongolo nous allions rejoindre Kalemie par train ou par route.

Tout le monde à Kongolo avait été surpris de nous y voir débarqués. Mis à la disposition du Commissaire de zone en attendant notre voyage à Kalemie. Je regagnais ma résidence en compagnie de mon collègue Kyungu à la très grande surprise et satisfaction de mon épouse et de membres de ma famille.

Au passage du train des voyageurs de Kindu pour Kalemie, le Commissaire de zone Mupatsh nous enjoignit de nous rendre à Kalemie pour rencontrer le Commissaire sous régional. Ce dernier nous informa que nous étions relégués dans nos zones d'origines respectives soit à Kongolo pour moi-même et à Kabalo pour mon collègue Kyungu.

Repartis de Kalemie par train je descendis à Kabalo et accompagnai l'honorable Kyungu qui s'était fait loger à l'hôtel appartenant au citoyen Mayoyo puis Je repris le train pour Kongolo

Mon travail principal à Kongolo avait été celui de rédiger mes mémoires, il avait été facilité par mon séjour dans ma propre résidence où je savais résoudre les problèmes de logistique qui se posaient.

Papa Lipu avait mis à ma disposition son dactylographe très réputé à cause de sa dextérité et les amis qui travaillaient au projet Nord Shaba me procuraient des papiers et des carbones.

La machine à écrire que j'avais achetée à Paris en février 1979 montra sa grande utilité en me permettant de faire dactylographier le gros de mes mémoires de ma vie avant 1980.

J'avais eu aussi l'occasion de reproduire sur le stencil le contenu de la lettre ouverte, dont la reproduction avait été faite à plusieurs reprises portant à la dernière page la mention « lisez et faites lire la lettre ouverte ».

Ayant été autorisé par le chef de sous division d'aller diriger l'école de mon village d'origine qui manquait de Préfet, je rentrai à Kongolo deux mois après parce qu'ayant été informé que mon collègue KYUNGU y était venu me visiter.

A la maison, je ne trouvais pas Kyungu. Mon épouse ne me dit même pas qu'il y était de passage. Elle me mit au courant du message que ce dernier m'avait envoyé pour me mettre au courant de la levée de la mesure de bannissement. En effet, lors de son séjour euro-américain, le Président Mobutu avait subi une forte pression de la communauté internationale qui l'avait obligé de libérer les treize parlementaires que nous étions. Ayant déjà quitté Kabalo pour Lubumbashi il m'instruisait de regagner Lubumbashi d'où nous partirions ensemble pour Kinshasa. Du côté scolaire, le chef de sous division m'informa de la demande d'explication qu'il avait reçue du Commissaire de zone Mupatshi sur ordre de la hiérarchie, pour m'avoir nommé Préfet. Il était toutefois soulagé de la nouvelle de la levée de mon bannissement. De mon côté, je le remerciai beaucoup de m'avoir permis de réaliser mon projet d'implantation d'une école secondaire à Kayanza et surtout de son courage de m'avoir nommé Préfet alors qu'il connaissait très bien que j'avais d'énormes problèmes avec le pouvoir et que lui aussi pouvait être entraîné dans des graves difficultés. Je me décidai à regagner Kinshasa, toutefois, seulement après la fête du nouvel an.

Dès après la fête du nouvel an, je pris mon vol régulier d'air zaïre Kongolo-Lubumbashi. Je passai mon séjour lushois, partagé entre la maison de Kyungu et celle de mon oncle paternel Ilonda. Il était question qu'avec Kyungu et Lusanga, nous regagnions ensemble Kinshasa. Le jour du voyage Kyungu resta à Lubumbashi pendant qu'avec Lusanga, je rejoignais Kinshasa abord d'un vol régulier d'air zaïre.

Chapitre 3. DE LA CREATION DU SECOND PARTI POLITIQUE DENOMME UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES SOCIAL EN SIGLE « UDPS ».

De l'aéroport de Kinshasa mon collègue Lusanga me suggéra de rejoindre sa résidence à Ngiringiri étant donné que la maison que j'occupais à ma Campagne, je l'avais perdu pendant mon bannissement en faveur d'un acheteur. Je me mis d'abord à rassembler les informations sur mes biens et les enfants que j'avais à la maison puis je régularisai ma situation au niveau de ma profession d'avocat et enfin je me mis à rencontrer mes collègues d'infortune avec lesquels je créai le second parti politique dénommé Union pour la Démocratie et le Progrès Social « UDPS ».

En effet Rassuré pour ma profession, je me tournai sur mes collègues de la politique afin de tirer ensemble une conclusion sur notre nouvelle situation.

De temps à autre, j'avais eu l'occasion de recevoir un peu d'argent qui me servit à acheter un poste de radio et quelques petits articles. Je ne connaissais pas les vrais donateurs mais comme on me le donnait souvent au cours des rencontres avec les autres fondateurs, je me disais que c'était la réponse à nos souhaits. En effet, avant la signature de la lettre ouverte, parmi les observations émises, nous soulignions souvent le fait que nous étions exposés à l'arrestation ou même à la mort et que nos épouses et nos enfants n'auraient personne pour s'en occuper ! Il y avait des fondateurs comme Ngalula et Makanda qui affirmaient que des mécènes étaient prêts à nous apporter le secours nécessaire. L'expérience de notre séjour sous la mesure de l'assignation à résidence en état d'abandon me faisait réfléchir et parfois me rendait nerveux.

Les amis du Kasai oriental se faisaient recevoir dans beaucoup de manifestations et nous étions régulièrement invités. L'honorable Kibassa et le professeur Dikonda qui avaient été sanctionnés comme nous avaient complètement intégré notre groupe.

En effet, le membre du Bureau Politique et du Comité Central Kibassa Maliba avait été déchu du Comité Central et Bureau Politique et assigné à résidence à Kinshasa parce qu'il soutenait le contenu de la lettre ouverte et avait accueilli à l'aéroport de Ndjili un des treize parlementaires en la personne du Commissaire du Peuple Kyungu wa-ku-Mwanza et l'avait accompagné à la Cité de l'OUA.

Le professeur Dikonda wa Lumanisha avait quand à lui accordé un interview à un journaliste étranger au sujet de la lettre ouverte et s'était fait arrêter et détenir au cachot de l'agence nationale de la documentation.

Invités au Département des Affaires Politiques et Décentralisation, nous nous étions tous rendus et fûmes reçus par le Vice Premier Commissaire d'Etat et Commissaire d'Etat aux Affaires Politiques et Décentralisation, le citoyen Vunduawe-Te-Pemako qui était assisté du Conseiller diplomatique du chef de l'Etat, le citoyen Ngbanda.

Le citoyen Vunduawe nous souhaita la bienvenue et émis ses considérations sur certains parmi nous tels que « sur le citoyen Ngalula qui devrait se consacrer à ses mémoires, le citoyen Tshisekedi son aîné juriste, le citoyen Dikonda son collègue professeur et de moi-même qu'il avait connu comme étudiant à la faculté de droit du campus de Kinshasa. Que malgré quelques différends qui nous avaient opposés à la faculté, il n'avait pas empêché mon obtention de diplôme de Licence en Droit ». Il était au courant que nous avons créé un parti politique dénommé Union Démocratique Pour le Progrès Social. En bref, il était disposé de collaborer avec

nous.....etc. De notre part nous lui avons demandé de recevoir un autre jour notre délégation qui allait lui apporter nos considérations sur ce qu'il nous avait dit. Il accepta et ce fut le début des négociations. Il eut à recevoir d'abord la délégation composée de Kibassa, Ngalula, Makanda et Tshisekedi puis Tshisekedi et Kibassa et parfois il invitait Tshisekedi à sa résidence.

Pour avoir été informé du danger d'une nouvelle arrestation qui nous menaçait à cause de notre persistance à réclamer le respect des droits de l'homme et la liberté de créer un second parti politique au Zaïre. Un de nous, le citoyen Makanda demanda des garanties auprès de nos interlocuteurs avant d'amener des documents quelconques qu'on disait être attendus par eux pour servir de preuve en vue de notre arrestation. Le citoyen Vunduawe accorda toutes les garanties possibles d'exhiber n'importe quel document sans avoir la crainte d'être inquiétés.

C'est chez Joseph Ngalula, notre doyen, que nous nous rencontrions pour réfléchir ensemble et récolter les informations ! « Cette fois-ci », ne cessait-t-il de me dire, « grâce à l'ordinateur m'envoyé par Marie Claire, nous garderons mieux et imprimerons à l'aise nos documents, ça ne sera plus comme du temps de la lettre ouverte, où le stencil avait été saisi ! » La délégation qui se faisait recevoir par le citoyen Vunduawe nous faisait des comptes rendus. Il s'avérait de plus en plus que la création d'un deuxième parti politique devait être acquise par la lutte et non comme un cadeau.

Le groupe évalua l'importance des sacrifices qu'il fallait de nouveau supporter en se dressant contre l'ordre public existant. La majorité décida la poursuite de la lutte déjà commencée et pour laquelle nous avons déjà perdu notre mandat et enduré le bannissement. Le professeur Dikonda et moi-même avons été désignés pour proposer une note par laquelle nous devrions informer notre décision de créer un deuxième parti politique. Je fis mieux connaissance à cette occasion de la personnalité du professeur Dikonda qui était un homme qui se méfiait terriblement de tout, conséquence certaine de la torture qu'il venait de connaître.

Nous nous inspirâmes principalement de la déclaration universelle des droits de l'homme. Tous nous avons soutenu que le monopartisme proclamé par notre constitution allait à l'encontre de la déclaration universelle des droits de l'homme à laquelle pourtant le pays avait souscrit. Nous avons constaté que la constitution de 1967 proclamait en son article 4, l'existence de deux partis politiques. Le texte avait été adopté et soumis à la signature de douze parlementaires revenus à Kinshasa. Le 13 e parlementaire, signataire de la lettre ouverte, le citoyen Mbombo Lona n'étant pas revenu, le citoyen Kibassa qui était un élu au bureau politique signa avec les douze commissaires du peuple. Le professeur Dikonda qui n'était pas un élu, ne signa pas cette lettre. Il s'était réservé la charge de défendre les treize élus lorsqu'ils seraient arrêtés. Ci-dessous, le contenu de cette lettre :

Kinshasa, le 15 février 1982.

Au Citoyen Président de la République du Zaïre
A Kinshasa.

Citoyen Président de la République,
Maintenant que nous sommes libérés, nous avons l'honneur de vous écrire la présente lettre.

D'emblée, nous nous permettons de vous rappeler :

Notre demande d'audience du 28 décembre 1980 qui accompagnait notre lettre ouverte du 1er novembre 1980, ayant provoqué notre arrestation.

Notre lettre du 5 mai 1981, qui exprima ce souci de dialogue contenu dans la dite lettre ouverte ;

Tant d'autres démarches faites pour obtenir, mais en vain, un entretien en vue de vous expliquer de vive voix le contenu de notre lettre-ouverte, qui n'est autre chose qu'une analyse socio-politique et économique de la situation du pays, une expression de la volonté populaire étouffée, de l'opinion de la classe politique et de toute l'élite intellectuelle du pays.

Devant cette absence totale de dialogue, pourtant préconisé par le manifeste de la Nsele.

Nous basant sur la déclaration universelle des droits de l'homme qui :

Proclame « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables de fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

Constate que la « méconnaissance et les mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révolte la conscience de l'humanité, et que l'avènement d'un monde dont les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme. »

Considère « qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression. »

Considère que « dans la charte, les peuples des Nations-unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ... et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer des meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. »

Constate que « les Etats membres se sont engagés à assurer en coopération avec l'organisation des Nations unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Attendu que « la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît à toute personne ou à tout groupe les libertés de pensée, de conscience, de religion, d'expression et d'opinion y compris les libertés de changer de conviction et de manifester sa conviction, seul ou en commun tant en public qu'en privé. »

Considérant que l'expression de toutes les libertés reconnues même par la constitution zairoise implique, aux termes de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme « le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions, et celui de chercher, de recevoir et de répondre, sans considération des frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Vu que le régime du 24 novembre 1965, en dépit du fait que l'Etat zairois est membre de l'organisation des Nations Unies, viole consciemment la déclaration universelle des droits de l'homme pourtant invoquée dans la constitution dont il ne respecte que les seules dispositions favorables à assurer sa pérennité.

Etant donné « qu'aucune disposition de la déclaration universelle des droits de l'homme ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un gouvernement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés. » (Art. 30)

Apôtres de la non violence, déterminés à épargner au peuple des sacrifices supplémentaires et à éviter l'effusion de sang ;

Nous fondant sur l'article 30 de la déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaît à toute personne « la liberté de réunion et d'association pacifique », et qui précise que nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Vu tout ce qui précède :

Nous avons décidé, avec des millions de zaïrois que nous représentons, de créer un parti politique et vous demandons une rencontre pour harmoniser les points de vue sur les prochaines élections.

En vous en remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, citoyen Président de la République l'assurance de notre très haute considération.

| | | |
|--|---|---|
| Kibassa Maliba Commissaire Politique élu | Ngalula Mpanda-Njila Commissaire du peuple | Dia Onken-A- Mbel Commissaire du peuple |
| Kyungu Wa Ku Mwanza Commissaire du peuple | Kasala Kalamba Kabuadi Commissaire du peuple | Ngoy Moukendy Commissaire du peuple |
| Lumbu Maloba Ndiba Commissaire du peuple | Lusanga Ngiele Commissaire du peuple | Kapita Shabangi Commissaire du peuple |
| Tshisekedi wa Mulumba Commissaire du peuple | Kanana Tshiongo a Minanga Commissaire du peuple | Makanda Mpinga Shambuyi Commissaire du peuple |
| Biringanine Mugaruka Commissaire du peuple | | |

En vue d'agrandir le cercle, en dehors de parlementaires, il fut décidé de rencontrer aussi les non parlementaires et c'est à la résidence du citoyen Mbwankiem que cet événement eut lieu.

C'est aux côtés de Kibassa, Dikonda, Ngalula, Makanda, Tshisekedi *que j'avais eu l'honneur de* rencontrer Lihau, Mbwakiem, Kishwe, Mayamba, Mwefi etc sur l'avenue de la Source non loin de la résidence du doyen Ngalula.

Après s'être entendu sur la nécessité de notre démarche, nous discutâmes sur le nom à donner au nouveau parti. Si avec les parlementaires, on s'était déjà entendu chez Ngalula sur la dénomination UNION DEMOCRATIQUE POUR LE PROGRES SOCIAL, la dénomination finalement adoptée chez Mbwankiem fut UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES SOCIAL et cela après l'intervention du Professeur Lihau. Les membres présents devaient signer l'acte constitutif. Il fut décidé que le document serait gardé chez le fondateur Tshisekedi dont l'accès à la résidence était plus facile à cause de son emplacement à Gombe mais aussi tenant compte de son carnet d'adresses ! D'autres personnes pouvaient aussi s'y rendre pour apposer leur signature. N Il fut obtenu ici que seuls les parlementaires signent la lettre et que les professeurs Lihau, Dikonda et moi-même fûmes chargés de rédiger les Statuts.

Avec le professeur Dikonda, nous nous rendions à Binza IPN à la résidence du professeur Lihau. Je m'étais rendu compte que comme le professeur Dikonda, il était aussi très méfiant. Ayant entendu un vrombissement du moteur dans sa parcelle, il nous avait enfermés dans une pièce jusqu'au moment de sa séparation avec son visiteur qui n'était autre que le professeur Djelo Empenge. Pour l'adoption, il fut décidé que les fondateurs parlementaires se rendent à la résidence de leur collègue Dia. A entendre Makanda, il fallait absolument que le collègue Dia soit rassuré afin qu'il continue à faire confiance à la lutte que nous menions ensemble. C'est auprès de lui qu'il avait été décidé que soient gardés les 30.000 zaires (trente mille) qu'un cousin du fondateur Makanda avait accordé au parti. Ce don calma un peu les critiques selon lesquelles les mécènes dont on nous rabattait les oreilles à la signature de la lettre ouverte n'existaient pas et que par conséquent nous exposions d'une manière téméraire nos familles.

Après l'adoption des statuts, je fus chargé du suivi de la dactylographie qui se fit à l'annexe de la résidence du citoyen Tshisekedi qui pour la circonstance mit une de ses voitures à ma disposition.

Tenant compte du fait que le citoyen Kibassa venait du Comité Central et de Bureau politique, organe plus élevé, nous décidâmes de lui confier la présidence du parti. En fait, le stratège Makanda me disait que cela allait écarter la lutte d'influence qui petit à petit semblait faire jour en opposant le citoyen Ngalula au citoyen Tshisekedi. Depuis ce jour le lieu de la tenue de nos réunions se transporta à la résidence du Président Kibassa à Limete résidentielle coin Boulevard Lumumba et la 12ème rue.

C'est par une réception chez le fondateur Tshisekedi que se clôtura les travaux de la création du parti et le début de sa vulgarisation. Elle marquait aussi la fin de mon séjour à Kinshasa.

En effet, le fondateur Kyungu wa ku Mwanza qui était venu à Kinshasa pour un bref séjour pendant lequel il avait apposé sa signature à la lettre de la création du parti et le fondateur Lusanga avaient regagné le Shaba. Comme je devais rejoindre ma famille à Kongolo, il fut entendu que je voyage ensemble avec le Président Kibassa pour une mission de vulgarisation du parti au Shaba. Ce dernier prit les précautions d'informer le Vice Premier Commissaire d'Etat Vunduawe.

Fait à Kinshasa, le 21 février 2015

Protais LUMBU MALOBA NDIBA

Membre du Groupe des 13